



Les apprentissages

Aide au soutien scolaire

Année scolaire : 2023 / 2024



Fiche de renseignements dûment complétée à adresser à votre délégué local

Coordonnées du responsable de l'élève		Nom du comité local
Nom : Prénom :		
Adhérent ☐ OUI ☐ NON Dernière année d'adhésion :		Cachet date et signature
N° tél portable ou domicile:		
N° tel pro :		
Mail :		
Adresse :		Signature du responsable de l'élève
Code Postal : Ville :		
Douanier : en activité ☐ en retraite ☐		Nbre d'enfants à charge :

Identité du parent douanier si différente du nom du responsable précité

Nom : Prénom :

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Né le

Classe actuelle	Matière(s) choisie(s)	Nombre d'heures souhaitées

Aide ODOD limitée à 36h par année scolaire (CP aux Bac+2)

Quotient familial	< à 401	de 401 à 623	de 624 à 1037	de 1038 à 1824	> à 1824
Palier	1	2	3	4	5
Pourcentage aide sur reste à charge facture acquittée	70 %	60 %	50 %	45 %	40 %

Pièces à joindre à cette demande et à envoyer par mail à votre délégué local

- Photocopie du livret de famille,
- RIB
- Pour l'année scolaire 2023/24, joindre l'avis (ou les avis du foyer) d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

Dès réception transmettre les pièces suivantes au siège à l'adresse mail : apprentissages@odod.fr

- Factures acquittées précisant le nombre d'heures, le montant horaire, s'il s'agit de cours individuels ou collectifs et les coordonnées de l'organisme du soutien scolaire.

Pour votre information, s'agissant d'un apprentissage, cette aide n'est accordée qu'aux enfants de douaniers.

Réservé au siège de l'ODOD N° de famille : **1000**

RFR : Nombre de parts :
QF : Pourcentage aide retenu : %

Facture ANACOURS

Nbre heures : Montant facturé : €
Date facture : Montant de l'aide : €

Date de réception au siège de l'ODOD